

## FRAIS DE VISA

Montant Catégorie	Plein tarif	Tarifs réduits	Gratuité
Visa Schengen et Visa de transit aéroportuaire	80 euros	40 euros <sup>1</sup> (enfants de 6 à moins de 12 ans)	Enfants de moins de 6 ans, conjoints de ressortissants français et membres de famille de ressortissant UE-EEE-Suisse. Autres cas : consulter les pages spécifiques au pays
Visa de court séjour pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique La Réunion, Saint-Martin et Saint-Barthélemy	60 euros	35 euros (enfants de 6 à moins de 12 ans)	Enfants de moins de 6 ans, conjoints de ressortissants français et membres de famille de ressortissant UE-EEE-Suisse. Autres cas : consulter les pages spécifiques au pays
Visa de long séjour	99 euros	50 euros <sup>2</sup>	Conjoints de ressortissants français. Autres cas : consulter les pages spécifiques au pays
Enfant adopté	15 euros <sup>3</sup>	--	--
Visa de court séjour pour la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Wallis et Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte et les Terres australes et antarctiques françaises	9 euros	--	Conjoints de ressortissants français et membres de famille de ressortissant UE-EEE-Suisse. Autres cas : consulter les pages spécifiques au pays

<sup>1</sup> Les frais de dossier des ressortissants des pays suivants : Albanie\*, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Bosnie\*, Géorgie\*, Macédoine du Nord\*, Moldavie\*, Monténégro\*, Ukraine\* sont fixés à 35 euros pour les visas d'entrée et de court séjour en application d'un accord de facilitation. (\* titulaires de passeports non-biométriques).

<sup>2</sup> tarif réduit accordé aux étudiants dont le dossier a été examiné par un Centre pour les études en France.

<sup>3</sup> 15 euros lorsque l'adoptant (ou l'un des adoptants en cas de couple binational) est de nationalité française ; ce tarif est valable pour l'ensemble du territoire français ; 99 euros lorsque l'adoptant n'est pas de nationalité française.